



DATE DE PUBLICATION : 18 novembre 2021

Le Directeur Général des Ressources Humaines

Délégation de pouvoirs à l'effet de présider la séance du CSE Siège du 25 novembre 2021.

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au Directeur Général des Ressources Humaines le 18 mai 2020 ;

Vu l'article L 2315-23 du code du travail ;

Décide :

Délégation est donnée au Directeur des Relations Sociales à l'effet d'assurer la présidence de la séance du CSE Siège du 25 novembre 2021.

Fait à Paris, le 16 novembre 2021

Hervé GONSARD